

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 avril 2024

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2024_33****Nombre de conseillers
en exercice : 19****Nombre de présents :
14****Nombre de votants :
14**

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoint ; M. Jean-Marc SIMONI, Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Christophe LERICHE, M. Damien SCANDOLA, Conseillers Municipaux

A donné procuration :

Mme Alicia MENARDO, Conseillère Municipale, à M. Cyril PIAZZA, Maire

Absents excusés : M. Christian CRISCI, Mme Marie COMPAN, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale.

Dans le respect de l'article L.2121-14 du Code général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire.

Objet de la délibération : Vote du compte administratif du budget annexe du fournil communal de Peille – Exercice 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Serge CASTAN, Adjoint au Maire, procède à l'examen du compte administratif 2023 du budget annexe du fournil communal de Peille, dressé par Monsieur Cyril PIAZZA, Maire,

Présentant les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2023 :.....-35 055,41€

Résultat de l'exercice 2022 :.....62 372,94€

Solde excédentaire :.....27 317,53€

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)

- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20240402-2024_33-DE
Reçu le 05/04/2024

Section d'investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2023 :.....1 515,50€
Résultat de l'exercice 2022 :.....31 293,99€
Solde excédentaire :.....32 809,49€

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Serge CASTAN, Adjoint au Maire, et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote le compte administratif du budget annexe du fournil communal de Peille - Exercice 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,
le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.